

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT

JEUDI 10 juin 2021

Présent: Armand Hermans, président du CPAS

Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:

Excusé: Rudi Seghers, Directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 20 mai 2021.

2. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES À DOMICILE

2. Centre de services de proximité et services à domicile - Ouverture cafétéria, salle PC, salle polyvalente en collaboration avec la bibliothèque et le 15e anniversaire du centre de services local

Le bureau permanent a décidé qu'un groupe de travail (centre de services local et bibliothèque) sera mis en place pour organiser une soirée (fin septembre-début octobre) à l'occasion du 15e anniversaire, de l'ouverture de la bibliothèque, de la cafétéria, de la salle PC et la salle polyvalente.

3. SERVICE SOCIAL

3. Service social - Avis - La nouvelle normalité - Service social

le bureau permanent prend acte du concept de service "travail sur rendez-vous" et du fonctionnement de "l'accueil" au service social

4. PATRIMONIALE

4. Patrimoine - Prix : Achat de rideaux pour le campus de bien-être

Le bureau permanent approuve l'attribution du marché « achat rideaux pour le campus de l'aide sociale ».

5. Patrimoine - Prix : Achat de mobilier pour le campus social

Le bureau permanent approuve l'attribution du marché « achat de mobilier pour le campus de l'aide sociale ».

5. POLITIQUE ET ORGANISATION

6. Politique et organisation - Ordre du jour d'approbation Conseil du CPAS le 23 juin 2021

7. PERSONNEL

7. Personnel - Emplois complémentaires étudiants CPAS - Eté 2021

Le Bureau Permanent accepte la proposition de recruter 6 étudiants ETP pour les mois de juillet et août 2021.

8. Personnel - Résiliation de prolongation des heures contractuelles

9. Personnel - Emploi étudiants CPAS - Eté 2021 - Remplissage des places JUILLET 2021

Le bureau permanent est d'accord avec la proposition de pourvoi des places en juillet 2021 pour les emplois étudiants.

10. Personnel - Avis vacant pour la création d'une réserve de recrutement d'agent administratif général (C1 - C3)

Le bureau permanent décide de déclarer vacante la constitution d'une réserve de recrutement d'assistant administratif (C1 - C3) dans un cadre contractuel, d'une durée de validité de 2 ans, pouvant être prolongée de 2 ans.

11. Personnel - Clôture de la procédure de sélection abrégée du coordinateur des services à domicile (B1 - B3) - CDD et réédition de l'offre d'emploi via une procédure de sélection ordinaire pour un contrat à durée indéterminée

Le bureau permanent accepte de conclure la procédure de sélection abrégée pour le poste de Coordinateur des services à domicile (B1 - B3) et de publier à nouveau la vacance de Coordinateur des services à domicile (B1 - B3) avec un contrat à durée indéterminée.

12. A HUIT CLOS

12. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception

13. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement

14. Service social - Autre assistance

15. Service social - Droit à l'intégration sociale

16. Service social - Revenu d'intégration équivalent

17. Service social - Initiative d'accueil local

- 18. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
- 19. Service social - Emploi article 60§7
- 20. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
- 21. Service social - Agence Immobilière sociale
- 22. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au xx / xx / xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.